



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

AGNES
Africa Group of Negotiators Expert Support

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 007/AMI/SE/COMIFAC/2020

Institution pour l'Accueil des jeunes francophones du programme de Mentorat par les institutions de pays francophones africains

RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES AUX NEGOCIATIONS CLIMATIQUES ET A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS

Introduction

En adoptant l'Accord de Paris en décembre 2015 à l'issue de la 21ème Session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la communauté internationale a effectué un pas important dans la recherche de solutions au dérèglement du climatique.

Le **Réseau d'experts d'appui au Groupe des Négociateurs Africain** (connu sur l'acronyme anglais « **AGNES** ») en particulier est un groupe de réflexion continental qui fournit un appui scientifique au dit groupe pour faire avancer les positions communes africaines sur les questions de changement climatique dans le cadre des négociations sous la CCNUCC.

Il convient de relever que la prise en compte des réalités des pays francophones Africains au sein de l'AGNES est faible à cause de leur sous-effectif et de la gamme réduite de leurs différents domaines d'expertises.

C'est pour redresser ses faiblesses que la Coordination d'AGNES et la COMIFAC mettent en œuvre le projet intitulé « **RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES AUX NEGOCIATIONS CLIMATIQUES ET A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS** » qui bénéficie pour l'instant d'un accompagnement financier du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) du Canada.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il est prévu des activités de Mentorat qui est ouvert aux Jeunes Africains Francophones, âgés de 35 ans au plus et titulaires d'un diplôme universitaire sur l'environnement, des relations internationales, la gestion des ressources naturelles ou engagés dans un programme de recherche pertinent.

Il vise, pendant la durée du projet à savoir, deux (02) ans, dans le cadre des activités de Mentorat, le placement de 04 (quatre) Jeunes africains francophones, dont au moins 50% des femmes, dans des institutions pertinentes pouvant leur permettre d'acquérir les outils

appropriés pour améliorer la contribution des pays francophones d'Afrique à l'atteinte des objectifs d'AGNES et pour participer de manière honorable à une conférence internationale de négociation sous la CCNUCC.

La présente publication concerne l'activité de mentorat pour la première année, à savoir, le placement de deux (02) stagiaires dans les institutions pertinentes en respectant la parité homme-femme.

Conditions à remplir par les institutions d'accueil

Les structures d'accueil devront remplir les conditions ci-après :

- 1) Mettre en œuvre des programmes de recherche sur les changements climatiques avec un focus sur le continent africain ;
- 2) Avoir contribué aux travaux du Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat (GIEC)
- 3) Etre actives dans les négociations internationales sous la CCNUCC ;
- 4) Avoir une expérience avérée dans l'accompagnement de négociateurs lors des conférences internationale sur le climat.

L'existence de partenariats avec les gouvernements, l'UA / NEPAD, la CMAE, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), la BAD, la FAO, le Secrétariat de la CCNUCC, la Banque mondiale, le CRDI, la GIZ, les communautés économiques régionales (CER) et d'autres partenaires au développement en relation avec les actions climatiques est un plus.

Obligations des institutions d'accueil

Il est attendu que l'institution d'accueil :

- Offre un espace approprié de travail au (à la) stagiaire ;
- Désigne un membre de son personnel qui sera responsable de l'encadrement du (de la) stagiaire ;
- Adopte avec le (la) stagiaire un plan de travail pour la durée du stage qui sera rigoureusement mis en œuvre et suivi.

N.B.: L'institution d'accueil bénéficiera d'une indemnité forfaitaire au titre de la contribution du projet aux frais d'ordre administratif et logistique dont bénéficie le stagiaire (internet, électricité, bureautique, ...).

Durée du Mentorat et appui au stagiaire

- La durée du stage au sein de l'institution d'accueil est de 06 (six) mois, à compter de la date de notification d'acceptation du (de la) stagiaire par l'institution d'accueil.
- Pendant tout son séjour au sein de l'institution d'accueil, le stagiaire bénéficiera d'une indemnité forfaitaire offerte par le projet et couvrant son déplacement et son séjour.

Programme de Mentorat

Le programme de mentorat reposera essentiellement sur trois thématiques : l'agriculture-sécurité alimentaire et nutritionnelle ; le Transfert de Technologies et Genre-jeunesse et changements climatiques

N.B. : le/la stagiaire observera pendant toute la durée de son séjour dans l'institution d'accueil, les dispositions internes de cette dernière concernant les stagiaires.

Les INSTITUTIONS intéressées doivent faire parvenir leurs manifestations d'intérêt électroniques ou déposées en cinq (05) exemplaires au **Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)**, **au plus tard le 25 Juin 2020**, avec la mention: **Manifestation d'intérêt N°00 /AMI/SE/COMIFAC/2020, pour le Mentorat des Jeunes francophones dans le cadre du Renforcement de la participation des pays Africains Francophones au négociations climatiques et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris »** en utilisant les adresses ci-dessous :

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Situé au Carrefour Mbankolo.
BP : 20818 Yaoundé
Email : comifac@comifac.org

N.B. :Envoyer une version électronique à l'adresse suivante :

Omolloerick88@gmail.com

Yaoundé, le 11 juin 2020



Le Secrétaire Exécutif

Raymond NDOMBA NGOYE